

*2^{èmes} Assises départementales
de l'EPS, des APS et du sport en Essonne*

Quelle pratique sportive dans nos territoires ?

*Attentes et besoins des Essonniens en termes de pratiques et
d'équipements sportifs*

**Soirée d'ouverture
Palaiseau, le 25 novembre 2005**

Introduction

Rolland BESSON
Président du CDOSE

Nous allons ouvrir une séquence d'échanges et d'écoute à l'occasion de cette première réunion à Palaiseau, ville dont notre trésorier général, Monsieur Pierre-Philippe Bureau, est également l'élu. Sera également présente à nos côtés durant cette soirée Madame Maud Olivier, Vice-présidente du Conseil Général de l'Essonne et chargée des questions sportives. C'est en effet sous le patronage de notre assemblée départementale que le CODS, en partenariat avec d'autres institutions telles que la Fédération française des Clubs omnisports (FFCO), l'Association des responsables des sports des villes de l'Essonne et le SNEP-FSU, reprend une discussion qui avait été entamée il y a quatre ans, à l'occasion des premières Assises départementales du sport.

Celles-ci avaient, rappelons-le, donné lieu à un certain nombre de réflexions très intéressantes relatives à l'effort d'équipement du Département, à l'éthique sportive et aux liens entre sport et éducation, dans le but de permettre une amélioration constante des conditions de la pratique sportive, tant en milieu scolaire qu'au sein des structures fédérales, en direction du plus large public. A cette époque, des dossiers toujours brûlants comme celui de la rénovation des piscines avaient déjà prêté le flanc à un vif échange.

Le débat de ce soir constitue le premier des cinq rendez-vous prévus pour la phase initiale de ces Assises. A travers ces sessions, nous appelons les acteurs de la filière, animateurs et responsables d'instances sportives au niveau communal, les enseignants et éducateurs sportifs, les élus locaux et ceux des communautés de communes à nous faire part de leurs suggestions, de leurs attentes et de leurs besoins. Une fois ces données recueillies – notamment au moyen d'un enregistrement systématique – nous établirons à l'horizon du mois de février un « diagnostic départemental » qui donnera lieu à un document de synthèse rendu public. Au mois d'avril 2006, l'ultime phase de dialogue se concrétisera par un colloque, qui inclura des tables rondes portant sur les thèmes « Sport et Santé », « Sport et haut niveau », « Sport et éducation », qui nous donneront l'occasion d'interpeller sur ces sujets le Préfet de l'Essonne, les représentants du Conseil général ainsi que ceux des communautés de communes, dont il faut souligner qu'elles jouent un rôle croissant, désormais incontournable, dans la définition de la politique sportive locale, notamment en matière d'équipements.

Vous l'avez lu dans notre fascicule introductif, le débat de ce soir vise à mieux cerner les pratiques sportives des Essonnais et donc, par voie de conséquence, à examiner ensemble tant le contenu de celles-ci que les infrastructures qui leur sont dédiées.

Maud OLIVIER
Vice-Présidente du Conseil général de l'Essonne chargée des Sports

Le Conseil général de l'Essonne salue cet événement car il s'agit bien d'un événement pour le monde sportif essonnien. Il lui est ainsi donné l'occasion de faire valoir auprès de ses représentants la façon dont les pratiques sportives évoluent dans le département.

En 2002, après les 1^{ères} Assises, une délibération avait été votée par le Conseil général dont l'énoncé suivait pour l'essentiel les recommandations des acteurs de terrain, définissant précisément notre politique publique en la matière : mêlant loisir et promotion du haut niveau, elle se devait d'assurer l'égal accès aux activités sportives pour tous les Essonnais. Cette seconde édition permettra à notre assemblée départementale de voter une nouvelle délibération, précisant les nouveaux dispositifs à mettre en œuvre ainsi que les améliorations nécessaires à la réalisation de cet objectif au quotidien.

Notre contribution à ce lieu de débat répond au souci d'adapter nos décisions aux réalités, sur le fondement d'une vision claire et précise des nouveaux enjeux de la pratique sportive dans l'Essonne. Le sport n'est pas un monde figé mais bien au contraire perpétuellement en mouvement, sous l'effet de l'apparition de nouvelles disciplines, de nouveaux acteurs, de nouveaux comportements mais aussi de nouvelles exigences. L'exigence de vos élus locaux est, en tout cas, de voir le sport jouer son rôle naturel en matière d'éducation citoyenne, de socialisation, d'intégration et d'émancipation.

Enfin, le sport est une des composantes essentielles de toute stratégie de développement durable. A travers ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux se dessine toute la philosophie du développement durable. Le sport joue en effet un rôle de protection des espaces ; il doit intégrer ses équipements dans l'environnement et être une source de richesse et d'attractivité pour les territoires. Il vise aussi et surtout à rassembler les populations en combattant l'exclusion sociale. Le Comité national olympique et sportif nous a ouvert la voie en la matière, en proposant un Agenda 21 du Sport et je propose que le Conseil général de l'Essonne lui emboîte le pas à l'issue de ces Assises.

Je ne doute pas que le CDOS et Rolland Besson sauront se faire les porte-parole de vos arguments et d'orienter vos réflexions dans un esprit de synergie. C'est donc désormais à vous de vous exprimer, sans concessions, afin de nous donner les moyens de bâtir de nouveaux dispositifs.

Rolland BESSON

En effet, ce débat entre porteurs d'expériences de terrain doit être sans concessions. Il doit aussi nous amener à nous demander pourquoi des milliers de jeunes, de femmes et d'hommes de tous âges sont encore en dehors du cadre des activités sportives, alors même que celles-ci représentent un facteur d'amélioration de la santé et d'épanouissement personnel. Nous ne sommes pas seulement en charge de la gestion de l'existant mais véritablement d'une mission de service public : celle de permettre au plus grand nombre l'accès à des activités sportives, qui répondent tant à leurs besoins qu'à leurs pratiques. Le contexte de la vie locale a mis l'accent, ces dernières semaines, sur la question du « vivre ensemble » ; or chacun reconnaît les valeurs éducatives du sport ; nous devons donc nous donner les moyens de mesurer et d'exprimer précisément les attentes de ceux que nous côtoyons dans le monde sportif et associatif, afin de rendre son accès plus facile à celles et ceux qui en sont désireux.

N'hésitez donc pas à soulever les questions les plus épineuses et les plus embarrassantes quant aux difficultés que vous, bénévoles, rencontrez au quotidien.

Débat avec la salle

I. L'équipement

Robert JOUANNESE, Président du Club des Nageurs de Juvisy

Les capacités d'accueil de nos piscines départementales sont particulièrement déficientes dans le département. Un grand nombre de nos infrastructures, le plus souvent de surface réduite – 25 mètres sur 10 mètres – et destinées davantage à la pratique de loisir qu'à la compétition, sont aujourd'hui menacées de fermeture du fait de leur vétusté. A Juvisy, nous accueillons en moyenne 500 personnes et nous faisons fréquemment l'objet de demandes que nous ne pouvons toutes satisfaire, en dépit de notre bonne volonté : si nous avons pu ouvrir, par exemple, un atelier de natation synchronisée, il nous est impossible de recevoir tous ceux qui souhaitent fréquenter la piscine municipale, du fait de nos capacités réduites. D'une manière générale, notre secteur de Juvisy est mal pourvu en la matière et, malgré la mise en chantier de l'avant-projet de nouvelle piscine pour Athis et Paray, nos élus sont peu sensibles à nos demandes, allant parfois jusqu'à nous interdire, on ne sait pour quel prétexte, d'utiliser les bassins de leurs communes.

Monsieur TISSIER, USP

Le problème est similaire pour les patinoires, même si ce soir, je ne suis pas censé défendre les intérêts de la patinoire d'Athis-Paray.

Marc SCHANG, Président de l'Union Sportive de Palaiseau (USP)

Nous sommes tous responsables du retard considérable pris dans le développement de nos équipements sportifs. L'ensemble des acteurs, élus et responsables sportifs, en est conscient. La conséquence en est, à titre d'exemple, que les dix-sept sections que compte l'USP ont toutes une liste d'attente, que la répartition des créneaux d'entraînement demande des arbitrages très difficiles, au quart d'heure près et que nous en sommes même réduits à diviser les heures de ménage !

Gilles CARADEC, Conseiller municipal de Palaiseau, délégué Sports

La principale difficulté à laquelle nous devons faire face réside à la fois dans le coût des équipements et dans la concurrence des acteurs privés. Ainsi, ceux qui n'ont pas les moyens de ces derniers frappent aux portes des clubs et inversement, ceux que le mouvement associatif ne peut intégrer, faute de moyens, se tournent vers le privé. Nous avons 2 500 adhérents aujourd'hui, ce qui prouve que les clubs continuent à recruter ; leur croissance, les innovations dans la filière sportive et les nouveaux règlements de sécurité ne leur permettent pas d'attendre deux à trois ans, le délai moyen pour construire un nouvel équipement. Nous en arrivons donc à passer le plus clair de notre temps à calibrer l'existant plutôt qu'à augmenter les capacités. Les solutions que nous, politiques, arrivons à mettre en œuvre, sont malheureusement souvent des bouts de ficelles qui ne servent à résoudre des problèmes qu'à court terme.

Paul COLPAERT, Membre du CDOSE

Les infrastructures sportives étaient autrefois créées à l'usage exclusif des équipes municipales de sports collectifs. Aujourd'hui, elles servent à un public beaucoup plus large, qui vient se détendre ou pratiquer un loisir sportif. Par exemple, la petite piscine de Juvisy, autrefois destinée simplement aux jeunes enfants du club à des fins éducatives, est aujourd'hui accessible à ce nouveau type de fréquentation. Le problème est similaire pour la gymnastique volontaire, section dont je suis issu : nous avons, à Juvisy, 700 adhérents de 18 à 80 ans. Dès qu'un équipement est remis en conditions, la fréquentation à des fins de loisir est telle qu'elle est génératrice d'exclusion pour tous les autres. Il convient donc de revoir l'utilisation des équipements en tenant compte du grand nombre de personnes qui pratiquent le loisir.

Pierre GUENIFFEY, Professeur d'EPS au lycée Camille Claudel de Palaiseau

En termes d'installations sportives, le bilan n'est guère réjouissant : à Palaiseau, quelques 1 300 scolaires doivent se contenter d'un seul gymnase. L'effectif des cours atteint parfois soixante-dix élèves.

Muriel HISQUIN, Professeur d'EPS au lycée polyvalent Poincaré de Val d'Orge

Nous n'avons pas forcément besoin d'équipements lourds, qui peuvent même parfois se révéler contre-productifs. Hormis les sports collectifs, de nombreuses activités peuvent être réalisées dans de petites salles de proximité. Il convient de décentraliser au maximum afin de rapprocher le sport des jeunes.

Paul COLPAERT

Pour la gymnastique volontaire, nous avons tout de même besoin de grandes salles : une animatrice dirige en moyenne 36 à 40 personnes dans un dojo ; c'est loin d'être l'idéal.

II. Le développement de la pratique de loisir et ses enjeux pour le mouvement associatif**Alain FAUVEL, Président du Club omnisports des Ulis et membre du Comité départemental de la FFCO**

Les deux précédentes interventions reflètent bien, à mon sens, les demandes d'un nouveau segment de population qui vient d'apparaître : celui qui est avant tout désireux d'une pratique de loisirs. Le constat est récurrent et il nous faut désormais réellement prendre en compte cette nouvelle logique sportive. Auparavant, le schéma de développement d'une section sportive était relativement simple : un certain nombre d'adhérents s'agrégeaient autour d'un bénévole désireux de promouvoir son sport. Aujourd'hui, c'est le public qui vient à nous et ses demandes sont bien différentes de celles d'autrefois. Les gens veulent davantage pratiquer que se « fédérer » ; ces demandes de loisirs ne sont pas suffisamment prises en compte.

L'expérience d'un club omnisports comme le nôtre et, plus généralement, la démarche multisports permet souvent d'apporter une réponse adéquate à ces nouvelles demandes de simple pratique. C'est pourquoi, bien qu'encore insuffisamment intégrée dans nos modes de fonctionnement, elle est porteuse des besoins d'un véritable service public. Néanmoins, la professionnalisation croissante de l'encadrement engendre des coûts supplémentaires pour les clubs, notamment liés à la signature le 7 juillet dernier de la nouvelle convention collective des métiers du sport.

Rolland BESSON

Cette convention est actuellement bloquée au Ministère du Travail...

Alain FAUVEL

Ce sont donc les dernières nouvelles...

Pierre-Philippe BUREAU, Trésorier du CDOS

Considérez-vous, au vu de votre expérience, être à même de répondre à ces demandes en tant que club ou pensez-vous que c'est aux collectivités locales d'assumer leur part du fardeau ?

Alain FAUVEL

En termes de structures, nous en sommes capables, mais le surcoût engendré est énorme.

Rolland BESSON

Vous avez raison, mais il faut sans doute aller plus loin. Vous avez précisé que la demande du public évoluerait dans le sens de pratiques individuelles hors des structures fédérales.

Alain FAUVEL

La démarche est individuelle en effet ; néanmoins, on n'assiste pas à un refus en soi de la structure, mais l'affiliation à une fédération sportive n'est pas une priorité.

Rolland BESSON

En tant que représentant d'un club omnisports, vous posez dès lors une seconde question : il faut que le mouvement sportif s'interroge sur son rôle, ses missions et donc l'évolution de ses propres structures. Il lui faut intégrer désormais des publics non motivés par la compétition mais peut être tout simplement par des progrès. Il y a là matière à un débat d'ordre culturel. Il existe en effet une différence fondamentale entre la pratique d'une activité sportive dans un cadre associatif et une démarche purement consumériste, sans obligation d'assiduité. Ces deux phénomènes

cohabitent aujourd'hui et le mouvement sportif se doit d'y répondre, tout en évitant l'écueil d'une politique « attrape-tout » qui risquerait de le rendre dépendant des « fluctuations du marché ».

Mon sentiment est d'ailleurs que les municipalités n'ont pas vocation à organiser le sport. Elles ne doivent se substituer ni au mouvement fédéral ni à des structures privées, qui ont une autre approche de l'activité. Ce sujet constitue néanmoins le cœur d'un débat de société.

Pour autant, à l'échelle du territoire essonnien, le transfert vers les communautés de communes et d'agglomération de la gestion des équipements sportifs et des personnels conduit, au nom de la rationalisation des moyens, à les spécialiser par activité et à les mutualiser dans le cadre communautaire. Ceci aboutit à un effet pervers, qui est la disparition progressive des pratiques de proximité, à destination notamment des débutants. Dans le cadre du diagnostic que nous allons faire, cette question aussi doit être posée.

En tant que fervent militant du mouvement sportif et associatif, dans lequel j'ai baigné depuis l'enfance, je pense en tout cas que ses valeurs sont un critère d'évaluation incontournable de nos politiques sportives : si celui-ci ne peut tout assumer, ce qu'il fait n'est pas de même nature que l'activité marchande ou ce que j'appelle, un peu hâtivement peut-être, les politiques « attrape-tout ».

Alain FAUVEL

Il faut quand même que nos clubs vivent. La cotisation représente plus de 50 % du fonctionnement et il arrive un moment où, même sans vendre son âme au diable, il convient d'attirer ces nouveaux pratiquants pour développer nos activités plutôt que celles gérées par des intérêts privés.

Rolland BESSON

Ces deux logiques, marchande et non-marchande, en viendront forcément à s'opposer. Aujourd'hui, le mouvement sportif fédéral est en charge de par la loi des missions de service public. Dès lors, quand on s'adresse aux pouvoirs publics décisionnaires en la matière, quelle voie doit-on privilégier ? Le débat n'est pas tranché. Or la mise en place des communautés d'agglomération provoque une rationalisation accélérée et éloigne le pouvoir de décision des villes, ce qui n'est pas sans conséquence sur la stratégie à adopter.

Chantal SCHNEIDER, Membre du Conseil d'Administration du CDOSE, Coprésidente du Comité départemental de la Fédération sportive et gymnique du travail

Ayant contribué aux 1^{ères} Assises, je me permettrai de faire un bilan de ces quatre dernières années. Depuis 2001, je constate une dégradation d'ensemble des équipements sportifs (piscines, patinoires, gymnases, salles de proximité), sur le plan départemental mais sans doute aussi au-delà. Celle-ci va de pair avec une dégradation du climat social en général, qui concerne également pour partie le mouvement sportif et associatif, touché au premier chef par les phénomènes de marchandisation et de « zapping ».

Quand on relie ces phénomènes aux émeutes de ces dernières semaines, on ne peut que se préoccuper du tour que prend le climat social, y compris dans le cadre sportif. Si un grand nombre de nos concitoyens se retrouvent encore dans nos clubs, beaucoup d'autres ont migré vers des structures privées. Enfin, une frange non négligeable de la population, notamment les quelques

« casseurs » qui font parler d'eux en incendiant les équipements municipaux, ne se retrouvent plus nulle part et ne pratiquent plus aucun sport.

Dès lors, quels moyens peut-on engager pour donner la plus large audience possible à un mouvement sportif et associatif disposant d'équipements décentes ? Comment aider les bénévoles à assurer ces missions de service public sans être en butte à des multiples tracasseries administratives ? Dans le contexte présent, leur engagement revêt en effet plus de contraintes que d'avantages. Nos structures tenaient auparavant un rôle social effectif ; nous avons désormais l'impression de passer pour quantité négligeable – comme en témoigne la réduction constante de nos budgets – sauf lorsque les décideurs ont besoin, dans l'urgence, d'un relais associatif.

Sur cette question, nous faisons véritablement face à un problème de société qui, s'il n'est pas traité, reviendra sans cesse au premier plan, notamment à l'occasion de ces Assises, où les intervenants évoqueront encore et toujours telle salle dangereusement vétuste ou telle autre piscine que l'on ferme.

Marc SCHANG

Nos dix-sept sections sportives de l'USP étaient toutes orientées vers la compétition, même si celle-ci n'avait pas toujours pour finalité l'accession au haut niveau. Or on a aujourd'hui de plus en plus de demandes pour la pratique de loisir. Ainsi, dans la section de boxe anglaise que je connais bien pour la présider, la moitié de nos licenciés ont une licence « loisir » ; les autres ont une licence « amateur » mais, pour la plupart, ne boxent plus, en dépit de leur assiduité à l'entraînement. Il faut prendre en compte les aspirations de ces nouvelles générations qui désirent faire du sport dans un cadre non-compétitif. Même si le loisir n'était pas notre objectif initial, c'est aujourd'hui grâce à lui que le mouvement peut fonctionner et investir. Ainsi, dans un grand nombre des sections sportives concernées, ce sont les cotisations « loisirs » qui financent les déplacements de compétition.

III. Questions de sécurité et usage des espaces

Gilles TALBOT, Responsable d'un club cycliste à Savigny-sur-Orge, membre de CDOS

Le cyclisme sur route est à l'agonie, quel que soit le volet qui nous intéresse, à savoir la compétition, l'entraînement et les activités dévolues aux jeunes. Les compétitions qui se déroulent en principe tous les dimanches, sont entravées par les directives préfectorales en matière de sécurité routière et d'environnement mais aussi par les communes, dont beaucoup nous interdisent de courir. Pour ce qui est de l'entraînement, qui revêt un caractère collectif, il est fortement perturbé par la fermeture de l'autodrome de Linas-Montlhéry ; le MIN de Rungis reste toutefois accessible pour l'entraînement, mais pas pour la compétition. L'absence de piste d'entraînement ou même tout simplement de pistes cyclables sur route dans l'Essonne nous oblige à des déplacements de plus de 60 kilomètres, qui ne sont pas toujours du goût des parents, même lorsqu'ils sont soucieux de l'épanouissement sportif de leur enfant *via* la pratique du cyclisme. A cela s'ajoute évidemment le problème extrêmement délicat du compromis avec les automobilistes et ce en dépit de notre bonne volonté.

Marc SCHANG

En tant que parent d'anciens jeunes coureurs cyclistes, je peux témoigner du fait que nous passons de très mauvaises matinées lorsque nous emmenons nos jeunes en compétition. Même avec des carrefours gardés, y compris le dimanche, les voitures ne respectent rien et représentent un danger permanent.

Rolland BESSON

Il y a peu de temps s'est tenue une réunion de l'ensemble des fédérations sportives concernées par l'usage de la voie publique, notamment celles de roller, de cyclisme et athlétisme. Il en ressort que le tableau, déjà fort sombre, que vous dépeignez, risque de s'obscurcir encore. Les préfets ont ainsi reçu des directives visant au renforcement de la sécurité des épreuves ; il leur est notamment demandé de faire respecter scrupuleusement le Code de la Route, y compris aux cyclistes dans le cadre des compétitions. En pratique, ceci revient tout simplement à ne pas établir de classement et exclut donc *de facto* l'usage de la voie publique pour les pratiques compétitives. A l'heure qu'il est, les préfets des régions concernées refuseraient même d'organiser durant l'été 2006 le rassemblement cycliste dénommé « l'étape du Tour » qui a lieu à l'occasion du jour de repos des coureurs du Tour de France, sur le tracé de l'étape de la veille ou de celle du lendemain. Y compris pour des épreuves de cette notoriété, l'usage de la voie publique devient extrêmement problématique. Quant à l'anneau de Montlhéry, lorsqu'il était ouvert à la location, ses tarifs étaient tellement élevés que même la Société du Tour de France a refusé de l'emprunter.

Ces mêmes dispositions rigoureuses en matière de sécurité existent également pour la pratique du VTT ; ainsi, l'accessibilité aux espaces boisés sous contrôle de l'ONF ainsi que les relations avec la multitude des propriétaires fonciers concernés par le passage d'un tracé sont devenues très difficiles à gérer, sans parler des contraintes liées à la chasse ou aux moissons. Toutes ces questions, bien qu'elles ne soient pas liées à des problèmes d'équipements, risquent, à court terme, de rendre les espaces publics interdits à la pratique sportive organisée.

Gilles TALBOT

Nous interdire la compétition dans un cadre rigoureusement sécurisé par les instances sportives fédérales amène, en outre, au développement des pratiques non encadrées, parfois « sauvages » et peu compatibles avec le principe de sécurité. Le mieux est une fois encore l'ennemi du bien.

Monsieur CROCHARD, animateur d'une association de cavaliers sur le plateau de Saclay

En tant qu'organisateur de courses d'orientation et d'endurance utilisant les espaces publics, je m'inquiète également de cette évolution sécuritaire. Assiste-t-on à une remise en cause de la loi de 1955, alors même que la pratique démontre que les organisateurs font preuve d'un minimum de sérieux et que tout se passe généralement très bien ?

Rolland BESSON

Le problème principal à l'heure actuelle réside dans cette question du strict respect du Code de la Route. Ainsi, pour l'anecdote, l'Union vélocipédique de Sainte-Geneviève-des-Bois, pourtant très ancienne et très réputée, a vu arriver, à la fin d'une journée de compétition, les deux gendarmes chargés d'en assurer le contrôle de sécurité ; ceux-ci s'étaient vraisemblablement postés dans une descente où les cyclistes étaient forcés de « couper » le virage et ont remis pas moins de 130 contraventions à l'organisateur, Monsieur Jacques Brulart. Celui-ci a protesté, leur demandant pourquoi ils ne les avaient pas tout simplement arrêtés.

Murmures dans la salle

De la salle

Votre anecdote est étonnante ; les gendarmes avaient dû recevoir des instructions.

Rolland BESSON

Ce type de problème est surtout insupportable pour les organisateurs. Dans notre relation à la vie publique, aux décideurs, la situation devient très préoccupante. L'encadrement supporte des responsabilités démesurées.

Gilles TALBOT

Les courses cyclistes avaient autrefois un statut de « convoi exceptionnel ». Mais les autorités ont créé le concept de « signaleur », qui leur permettait de se décharger de la sécurité des courses cyclistes. Ainsi, pour chaque compétition, l'organisateur doit donner un an à l'avance le nom de signaleurs chargés de garder tous les carrefours sur le tracé d'une course, et justifier de leur possession du permis de conduire...

Rolland BESSON

Ceux qui ne l'ont pas ne sont pas censés connaître le Code de la Route et n'ont donc pas le droit de garder les carrefours.

Gilles TALBOT

Or il faut au moins cinquante signaleurs pour de petites courses, ce qui rend leur organisation très délicate.

Chantal SCHNEIDER

Il convient de rappeler que Madame Maud Olivier, lors de son accession à direction du Service des sports du Conseil général, avait pris l'engagement d'évoquer ce problème avec les différentes

autorités concernées. Il semblerait que l'on n'ait pas encore avancé sur ce sujet, et sans doute serait-il opportun de lui rappeler nos attentes en la matière.

Monsieur Benhenni HENNI, Directeur du service des Sports au Conseil Général de l'Essonne, représentant Mme Maud OLIVIER (*qui a dû quitter la réunion*)

Je tiens à préciser que sur ce point précis, une grande partie des engagements a été tenue ; lors de la première rencontre avec Madame Oliver, il avait été précisé que ces rencontres auraient lieu dans le cadre de la Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), qui réunit tous les acteurs concernés par l'utilisation des espaces publics et les questions liées aux itinéraires sportifs. Ce chantier très important a été mis en œuvre dès juin dernier et nous sommes aujourd'hui le quatrième ou cinquième département à mettre effectivement en œuvre cette commission prévue par la loi.

En ce qui concerne les instructions données aux forces de Police, comme dans le cas des courses cyclistes que vous évoquez, rappelons que c'est uniquement du ressort des services de la préfecture.

Gilles TALBOT

Prenons un exemple concret des problèmes posés par les automobilistes. J'étais chargé d'encadrer 18 jeunes cyclistes dans une course. A l'entrée d'un carrefour giratoire, un chasseur en 4x4 a doublé l'ensemble des mes coureurs. Je l'ai dépassé à mon tour en voiture et lui ai demandé pourquoi il était si pressé, et je n'ai reçu que des insultes. Cinq minutes plus tard, nous l'avons retrouvé, il était arrêté sur le bas côté, et je constate ironiquement que maintenant, il n'est plus si pressé...

Rolland BESSON

Cela fait partie des exceptions.

Gilles TALBOT

Ce n'est pas réellement une exception. Je rappelle que 200 décès de cyclistes sont à déplorer chaque année sur les routes en France, et on dénombre une centaine d'accidents graves ou mortels chaque année en Ile de France. Les automobilistes ont trop tendance à nous confondre avec les cyclotouristes qui s'entraînent le dimanche sans hésiter à gêner la circulation et à insulter les automobilistes. Nous sommes, nous, des cyclistes de compétition.

IV. Relations entre bénévoles et décideurs

Un intervenant

L'intercommunalité, bien que positive pour ce qui est du financement des gros équipements, dépersonnalise la relation avec les décideurs et nuit à la concertation ; les structures

intercommunales qui décident de plus en plus en matière sportive devraient interroger davantage les acteurs de terrain.

Paul COLPAERT

L'intercommunalité pose problème, dans la mesure où elle induit des demandes d'utilisation provenant d'autres communes, dans le cadre de la mutualisation. Lorsqu'il y a une piscine dans une commune, les communes environnantes demandent à l'utiliser.

Alain FAUVEL

Les tracasseries administratives et la complexité des procédures risquent de décourager les nouveaux bénévoles, ceux qui auront la charge de gérer le sport de demain. On nous avait, il y a peu, parlé de « simplifications administratives ». En réalité, tout est de plus en plus difficile et seule mon expérience dans ce domaine me permet de m'en sortir. Actuellement, je suis en train de monter un stage, en coordination avec six partenaires ayant des pouvoirs et des modes de fonctionnement administratif tout à fait différents, tout en ayant les mêmes potentiels de financement. Je suis parti avec un projet sportif et on m'a dit de solliciter les crédits auprès des politiques de la ville, que je peux obtenir *via* la commune et le conseil général. J'ai donc dû remplir deux dossiers ayant la même finalité. En outre, ce stage avait été déjà monté il y a deux ans en 2004, avec de l'argent du Ministère géré par la Préfecture.

Deux ans après, à l'occasion de ma nouvelle demande de financement, ils m'ont demandé de nouvelles justifications relatives au premier stage alors que j'avais « inondé » d'informations toutes les institutions compétentes, sauf précisément la personne en charge à la Préfecture.

Même si dans le cas de l'omnisport, le dialogue est relativement bon avec les élus et les autorités, le mouvement sportif ne pourra pas être géré sans ces bénévoles faisant preuve d'une totale abnégation et ayant l'âme chevillée au corps ; ils seront à cet égard de « militants » et je ne suis pas sûr que la société d'aujourd'hui nous aide à former ces militants. Ceux qui ne sont pas expérimentés et ont des projets intéressants perdront leur envie et risquent de « rendre les clés ».

V. Sport et mission éducative

Pierre GUENIFFEY

Il convient de mettre l'accent sur la mission éducative du sport scolaire. Or les professeurs d'éducation physique ont disparu des établissements primaires il y a trente ans. Les élèves des collèges n'ont plus que trois heures de cours de sport par semaine et les lycées seulement deux. Par ailleurs, le nombre de postes au CAPEPS cette année est inférieur à celui des départs en retraite.

Quant à l'UNSS, elle disparaît progressivement au profit de cours répondant à un souci d'économie et au désir de longs week-ends émis par les parents.

Comment peut-on dès lors être compétitif vis-à-vis de nos concurrents étrangers, qu'ils soient américains, britanniques ou chinois, et encourager les jeunes à opter pour des activités sportives ?

Par ailleurs, le sport est également un moyen d'occuper les jeunes. Durant leur scolarité, le faible volume horaire des activités sportives ne leur permet pas d'y prendre goût, ce qui induit, à la sortie du système scolaire, un désintérêt pour celui-ci et pour ses valeurs éducatives. Ce sont ces jeunes-là qui tombent dans la délinquance et que l'on retrouve dans la rue.

Alain FAUVEL

C'est pourquoi le sport doit être érigé au statut de matière d'enseignement à part entière, tout comme le français ou les mathématiques.

Muriel HISQUIN

Mon lycée vient d'être rénové et une extension a été ajoutée. Or il n'a pas été prévu d'infrastructure sportive ouverte *intra-muros* et aucun dialogue n'a été possible entre les professeurs d'EPS concernés et les autorités décisionnaires.

En tant qu'enseignants, nous avons évidemment quelques difficultés à faire le lien entre les jeunes scolaires et les clubs de la commune, sachant que certains d'entre eux viennent des communes voisines et ne sont pas « fidélisés ». Notre raison d'être est davantage de leur donner le goût du sport. Pour ce faire, les programmes de l'Education nationale sont relativement lourds et peu suivis de moyens et d'installations adéquats. L'Etat se décharge sur les communes, qui doivent arbitrer en termes de créneaux.

Par ailleurs, les adolescents cessent de pratiquer le sport de plus en plus tôt, que ce soit pour la compétition ou la pratique de loisir. En effet, le manque d'installations de proximité dissuade nombre de parents de les y inscrire, de peur de devoir « faire le taxi » pour les conduire et les récupérer sur les différents sites.

Gilles TALBOT

Cette constatation rejoint celle qui a déjà été faite depuis quelques années sur toute la région Ile-de-France, notamment en ce qui concerne les sports cyclistes. L'âge et la durée de la pratique sportive ont en effet évolué. Auparavant, un jeune cycliste amateur s'inscrivait à 13 ans et quittait le monde du cyclisme de compétition à 23 ans. Aujourd'hui, tout se déroule entre 7 et 17 ans, ce qui confirme ce glissement et ce renoncement précoce au sport de la part des adolescents.

Rolland BESSON

Les propos des professeurs d'EPS me confortent dans l'idée suivante : il faut qu'en avril, dans la phase terminale de ces Assises, nous consacrons une des tables rondes thématiques au rapport entre pratique physique et mission éducative, tant du point de vue pédagogique que pour celui des équipements. Dans la phase ultime de nos assises, il nous faudra interpeller le préfet en tant que représentant de l'Etat, la région ès qualité, puisqu'elle est responsable des lycées, le département et les communautés d'agglomération. Nous sommes favorables à la concertation, mais pas *ad vitam aeternam*. Elle doit être en effet balisée par des étapes décisionnelles.

Synthèse des débats

Pierre-Philippe BUREAU
Trésorier du CDOS, élu à Palaiseau

Beaucoup de points ont été abordés durant ces débats. Un grand nombre de constats peuvent être faits, à travers un regard qui est à la fois celui de l'ancien dirigeant sportif, de l'élu et de l'enseignant.

Un lieu comme le Foyer des Sportifs est assez particulier ; lors de sa construction, il était réellement destiné à devenir la maison de l'ensemble des sections sportives de la ville. Aujourd'hui, chaque section est plutôt rattachée à son lieu de pratique. Un lieu comme le nôtre n'est plus le lieu de vie du mouvement sportif local tel qu'il était il y a vingt ans. Chacun a instauré une vie quotidienne régulière dans un autre lieu, qui n'est plus un espace fédéré.

Muriel HISQUIN

A l'époque, il y avait ici un gymnase, qui a disparu depuis ; ceci explique aussi cela.

Pierre-Philippe BUREAU

Il est vrai qu'on a assisté à un éclatement des lieux de vie sportive mais ce constat renvoie à la notion de proximité : si une enquête est menée à Palaiseau à propos des licenciés en basket-ball et en handball, on constatera un net effet géographique, notamment sur la tranche des 6-12 ans. Sur les plus de 15 ans, l'effet géographique joue moins du fait des réseaux d'amitié.

On a constaté le déclin de la pratique sportive des adolescents, qui se traduit par une chute du taux de licenciés parmi les plus de quatorze ans. A Palaiseau, un club privé s'est monté il y a une dizaine d'années ; il draine les adolescentes en leur permettant de pratiquer les activités gymniques à la mode, les éloignant du mouvement associatif qu'elles auraient fréquenté il y a vingt ans encore.

Les clubs sportifs ne comprennent plus d'adolescents, et donc plus de jeunes dirigeants. L'effet de l'entrée dans la responsabilité des jeunes n'existe plus. La rupture se faisait à ce moment-là entre futurs dirigeants et futurs athlètes de haut niveau. A cela s'ajoute l'hyper professionnalisation des éducateurs, alors que les bénévoles n'ont aucune formation spécifique.

En matière de fonctionnement des équipements, les collectivités locales sont sollicitées à 100 %, alors que des financements croisés sont possibles. Or tous les usagers des équipements ont des attentes et des besoins différents. Le Département et, dans une moindre mesure, la Région contribuent au financement de la pratique sportive en milieu scolaire mais cette participation reste quantité négligeable, du fait de l'imperfection des lois de décentralisation. Quand l'Education nationale modifie ses programmes, chacun sait s'adresser au bon interlocuteur car ils sont clairement définis dans le cadre de ces lois (écoles aux communes, collèges aux départements, lycées pour la région). En revanche, sur la question des équipements sportifs, aucune obligation spécifique n'incombe aux collectivités territoriales, ce qui ne permet pas un partage équitable des tâches. C'est ainsi qu'on peut construire un lycée sans équipements sportifs puisque cela dépend du bon vouloir de la Région.

En même temps, la situation en matière d'investissements est un peu plus claire mais nous nous situons sur des programmes à très long terme qui ne permettent aucune cohérence de calendrier

entre les trois étages de collectivités territoriales. Tant que l'équipement sportif n'est pas intégré à des plans pluriannuels cohérents d'équipement du territoire, on ne pourra pas mener de politique sportive cohérente dans les territoires. Les mandats politiques sont aussi trop courts et, à la faveur de l'alternance politique, on peut passer rapidement d'une politique présupposant de nouveaux investissements à une politique d'entretien de l'existant, comme ce fut le cas il y a six ans à l'échelle du Conseil général dans le domaine des piscines. L'échec de Paris 2012 a aussi ruiné un espoir en matière d'équipements sportifs.

Enfin, il existe énormément de commissions, de groupes de travail thématiques sur le sujet que nous évoquons ce soir (Agenda 21, CDESI et beaucoup d'autres). Les bénévoles du mouvement sportif et le militantisme des professeurs d'EPS épuisent leurs forces dans ces lieux et ne peuvent pas être présents dans tous les arcanes complexes de l'activisme et du mouvement sportif.

Rolland BESSON

Ainsi s'achève la première de nos 5 soirées, qui aura constitué un point de départ intéressant ; l'ensemble des participants sera destinataire du compte rendu, et tenu informé des prochaines échéances. Pour ceux qui le souhaitent, ils seront les bienvenus lors des réunions suivantes, à commencer par la prochaine, mardi 29 novembre à Morsang / Orge.
Merci pour votre participation, et à bientôt.